

Armoiries communales : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1926)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-220085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES



champ d'or.



chaque bande bleue est chargée en son milieu d'une rose d'or (les Quisard ont des étoiles d'or à la place des roses). Ces armes furent adoptées en 1918.



et se détache sur un fond noir.

BAVOIS avait deux châteaux, nous dit le Dictionnaire historique *le château dessus* qui appartient aux nobles de Gléresse et le *château-dessous* aux nobles Champion. Voilà pourquoi Bavois porte sur son écu deux châteaux noirs crénelés d'argent sur un

BOREX, au district de Nyon a repris, comme Vinzel, mais en les modifiant légèrement, les armes des Quisard qui furent seigneurs de la localité dès le XVI^e siècle. Ces armes consistent en un écu formé de six bandes horizontales alternativement bleues et blanches.

DEMORET a voulu rappeler dans ses armes le souvenir de ses derniers seigneurs dès le XVIII^e siècle : les Doxat ; c'est pourquoi l'écu de cette localité porte un dauphin d'argent dont la queue, les nageoires et la crête sont rouges, cet animal est couronné d'or



Nous recevons de Colombo (Indes), d'une fidèle amie du *Conteur*, l'amusant article que voici :

QUEMEINT ON CLLIOUT LE BET...

SEDE-vo, la tanta, que noutra Sophie va mariâ le Julon à l'assesseu ? m'avai de mon cousin Marque, la veillâ dâo Bounan.

Il fé l'ébahiâ, quand bin mē maufiâve, dû grantenet. Et lo Marque, tot conteint, desâi : « L'arâi todzô prâo à bâire et à medzi », tandi que la mare, pllie finne : « Ouâih ! mâ, porra-te passâ ? » L'avâi, ma fâi, bein vu cê, tsi lo Julon et sa Sophie, cein bargagnive dza on mâi aprî lo mariâ-dzo. Faut tot dere : l'assesseuse et se n'hommo, dâi braves dzeins tot parâi, avant passâ lâo via à se rognassi.

« Tarâi du fêre dinse et dinse, vilho fou ! — Te n'ê pas conteinta, va te fêre fôtre. — On n'êintindâi rein d'autro, 'tot lo long de l'annâie, et lo Julon sê peinsâve qu'on ne pouâive pas fêre autrameint.

Passâ lo premi mâi, ie s'ê mêt à ronâ assebin, por tot, et tot lo dzor. Por on panaman maunet, on caion eingoumâ, 'na dzenelhie crêvâie, l'êtâi dâi reingainé que durâvon tôte la scenanna. La pouâra Sophie plliorâvé dein son fordâ, quand sa mare, (on ne lâi dit pas la Fouine po rein) lâi a de : « Tê faut preindre lo dessus et parlâ hiaut, se te vâo la paix à l'hotô. »

Adan on dzor la Sophie a prâi son corâdzo et l'a de à se n'hommo : « Le pu gagnâ ma vya per-tôt sein itre mouargâie quemîn on tsin. Se te ne vâo pas tzandzi, vê ein service. » Lo Julon l'a zu pouâire ; mâ, tot parâi, s'ê pas reindu dâo coup : « Etiuta, Sophie, l'a-te de, se te no fâ, lo dzor de l'Abbaï, on dina iô nion n'ausse on mot à redere, tē djuro de ne plie ronâ de ma vya — « Va bin, dit Sophie ». L'ant invitâ lâo pareint de Rio-Graubon, lo Marque et sa fenna, et mē assebin. Fasâi tant tsaud qu'on a met la trâblia âo courti, dēzo on premâi. Sû lo coup de midzo, tē z'invitâ arrevâvanz quand 'na dzenelhie a chautâ sù la trâblia et l'a fê cein que vo sêde, su lo biau manti proupro ! Qué fêre ! la Sophie prein n'écouelletta et la met à botzon su la câia, et nion n'a rein vu ! Lo dinâ, mē z'amis, i'êin è l'ivoué âo mor, âo fin bet dâo mondo ! La sepa, la daubâ, la tsambetta, la salarda, lē merveilles, tot êtâi rido bon et voudri pouâi ein medzi tant qu'à la fin de mē dzor.

Et quand la Sophie a de : « Tanta, âi-vo on re-proudzo è fêre âo medzi ? » ié répondu : « Tot êtâi fin bon, ma felhie, le Bon Dieu te le reinde ». Et tsacon l'a de dinse. Et vâi-te pas que ci maul-honnito de Julon se bouete à dere : « Por mē, l'âi manquie oukie, à stî dîna ? » — « Et quié ? — « Onno coffîrâ ! fâ ci maulêlêvâ. Adan Sophie doute l'écouelletta, lâi monte cein qu'avâi fé la dzenelhie et lâi fâ : « Monsu est servi ! »

Tanta Marion,

qui pense à son cher *Conteur*, sur la route des Indes.

POUR DIX MINUTES !

CUEUX de nos cantons d'extrême frontière, partant dans une situation un peu difficile, économiquement parlant, les cantons de Genève et du Tessin, ont adressé au gouvernement fédéral certaines revendications. Ils allèguent que la satisfaction donnée à ces revendications ne serait qu'une naturelle et légitime compensation du désavantage qui résulte pour eux de leur situation géographique dans la Confédération.

Le canton du Tessin a obtenu gain de cause pour quelques-unes de ses réclamations. Il insiste au sujet des autres. Il a sans doute demandé beaucoup pour être sûr d'avoir quelque chose.

Les prétentions des Genevois nous importent d'autant plus que quelques-unes d'entre elles ne cadrent pas avec les intérêts vaudois, auxquels leur réalisation porterait préjudice. De là, entre voisins, des froissements qui, pour n'être pas graves, n'en sont pas moins très regrettables.

Au nombre des revendications genevoises, il en est une qui a déjà fait couler beaucoup d'encre : c'est le raccourci Morges-Bussigny. On sait que cette ligne, sur les traverses de laquelle on pourrait « faire les foins » avait été établie, si nous ne faisons erreur, alors que se discutait la création de la ligne Lausanne-Fribourg-Berne. Des intérêts particuliers intriguèrent fort pour que de Morges on se dirigeât directement vers Puidoux et le canton de Fribourg, laissant ainsi Lausanne de côté. Mais les Lausannois, Eytel en tête, ne se laissèrent pas faire ; ils votèrent une subvention de cinq cent mille francs en faveur de la ligne directe par leur ville. Ce geste intelligent et généreux eut le résultat voulu, mais ne plut pas en haut lieu, où intriguèrent les intérêts

particuliers dont nous avons parlé. On décida de mettre la capitale sous régie ; une ville de vingt et quelques mille habitants — elle n'en avait guère plus alors — ne pouvait s'accorder le luxe d'une subvention si importante : c'était de la folie.

C'est pour répliquer à cet acte inélegant et injuste du gouvernement de ce temps-là que, lors de l'inauguration de la ligne dite « d'Oron », Lausanne se para comme jamais encore elle ne l'avait été et fit à ses invités une réception enthousiaste. Un des transparents, suspendu à une guirlande, portait ces mots ou à peu près : « L'herbe croitra dans les rues de Lausanne, avant que la locomotive de Berne y arrive ». C'étaient les paroles prononcées dans une assemblée publique par l'un des adversaires du projet.

Lausanne satisfaite, le Morges-Bussigny, dont de vaines espérances avaient hâté la construction, fut abandonné, et c'est entre ses rails que pousse l'herbe qui devait verdifier les rues de la capitale. La crainte des frais de démolition de ce tronçon en a assuré la conservation. Il est encore là.

Or nos bons voisins de Genève en demandant au département fédéral des chemins fer la remise en état et en exploitation. Ainsi, quand ils iraient dans le nord du canton ou à Neuchâtel, dans le Jura bernois ou à Bâle, leur serait épargnée la terrible obligation de passer par ce Lausanne maudit, une ville qui a le front de vouloir sa petite part de soleil et de jouer, comme d'autres son rôle dans le monde. C'est là tout le profit que retireraient les Genevois du rétablissement du Morges-Bussigny, car le gain de temps ne serait que de dix à douze minutes. Aussi bien, pour si peu de chose, les Chemins de fer fédéraux ne sont-ils pas très décidés à faire les frais de réparation de la ligne, d'autant que le rendement serait quasi nul.

Pour nous, personnellement, frais à part, s'il ne fallait que cette satisfaction, toute platonique, accordée à nos bons voisins, pour mettre un terme à ces incessantes et regrettables piques entre Vaudois et Genevois, nous ne verrions pas grand inconvénient à la concession.

En effet, si vraiment, affaires à part, car le canton de Vaud et Lausanne sont pour eux de bons clients, Lausanne produit un sentiment si désagréable à nos Confédérés du bout du lac et s'ils n'y viennent que pour « faire la tête », mieux vaut les laisser passer en marge par le Morges-Bussigny. Ils en seront plus heureux et nous pas plus malheureux. J. M.

Une bonne farce. — Romieu, le fameux mystificateur, se promenait un jour en quête d'une bonne farce à faire. Il avisa soudain la devanture d'un marchand d'habits. Il examinait soigneusement les complets et les pardessus exposés dans la vitrine, lorsque le boutiquier sortit sur le pas de sa porte :

— Monsieur désire quelque chose ?

— Oui, mais je crois bien que vous n'aurez pas ce que je veux ? répondit Romieu, qui suivit le commerçant dans le magasin.

Le marchand d'habits sortit vestons, gilets, jaquettes, pardessus, pantalons, redingotes, etc...

Au bout d'un bon moment, Romieu lui avoua :

— Ce n'était pas la peine de me faire entrer et de démontrer ainsi votre magasin. Vous n'avez pas, voyez-vous, ce que je veux...

— Et que voulez-vous donc ?

— Un fusil à deux coups, répondit alors Romieu avec le plus grand sérieux du monde.